

Communiqué phytosanitaire

n° 27 du 2 août 2023

SOMMAIRE

Généralités

- Paiements directs

Arboriculture

- Feu bactérien
- *Drosophila suzukii*
- Maladie du plomb

Viticulture

- Météo et Phénologie
- Utilisation des produits phytosanitaires
- Flavescente dorée

GÉNÉRALITÉS

PAIEMENTS DIRECTS

Du 16 août au 31 août 2023, l'inscription aux paiements directs et aux programmes spécifiques pour l'année 2024 devra s'effectuer via le site <https://www.vs.ch/web/sca/saisie-en-ligne-des-donnees-agricoles>. Un [calendrier d'enregistrement et de validation des données agricoles 2023](#) y est également consultable.

Pour rappel, ces inscriptions traitent des sujets suivants : PER et organismes de contrôle, bio, réduction des produits phytosanitaires, biodiversité (nouvelle contribution), fertilisation et préservation du sol.

ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Les récoltes de pommes et de poires commencent bientôt. Dans les parcelles atteintes de feu bactérien, il est notamment important de **s'assurer quelques jours avant le début de la récolte que le verger est exempt de symptômes de feu bactérien. Les fruits présentant des symptômes doivent également être éliminés** en respectant les mesures d'hygiène.

En cas de suspicion, ne touchez pas aux plantes, prenez une photo et contactez-nous (Tél. 027 606 76 05 ou sca-oca@admin.vs.ch).



DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage ont légèrement diminué par rapport à la semaine dernière (190 individus pour 6 pièges). Restez vigilants sur les variétés tardives et continuez de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte.



MALADIE DU PLOMB

La maladie du plomb est provoquée par le champignon *Chondrostereum purpureum*. Elle peut se manifester sur la plupart des arbres fruitiers, mais est toutefois plus fréquente sur les espèces à noyau qu'à pépins. Le champignon pénètre dans l'arbre à la faveur des blessures et des plaies de taille. Sous l'effet d'une toxine sécrétée par le champignon, une mince couche d'air s'interpose entre l'épiderme et le parenchyme de la feuille, ce qui lui donne un aspect plombé caractéristique.



La lutte contre la maladie du plomb est très difficile et se limite à des **mesures préventives**. Les arbres atteints doivent être arrachés. Afin que le champignon ne puisse pas former de fructification, le bois (y c. les souches) doit être éliminé de la parcelle et brûlé. Ne pas laisser à proximité des vergers des bois morts. Les plaies de taille doivent être protégées le plus rapidement possible en appliquant un mastic. Désinfecter les sécateurs fréquemment, et particulièrement à chaque changement de parcelle.

VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

En fonction des secteurs 9.8 – 17.9 mm de pluie sont tombés depuis mercredi passé. Les températures moyennes journalières de la semaine passée présentent des valeurs en-dessous de la moyenne des dix dernières années. Le temps s'est nettement rafraîchi et la tendance semble se poursuivre cette semaine. L'arrivée d'un courant plus humide et instable, après un début de semaine plus sec et ensoleillé, apportera quelques averses, plus importantes en fin de semaine.



Fendant et Gamay stade BBCH 81, début de véraison

Les cépages précoces (Chasselas, Gamay) se trouvent actuellement au stade BBCH 81, début de véraison. En prenant le Chasselas comme cépage de référence, le millésime en cours présente un retard d'environ 5 jours sur 2022.

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La fin de l'utilisation des produits phytosanitaires contre l'oïdium et le mildiou (à l'exception du cuivre) est fixée à mi-août.

Mildiou

A ce stade, la protection contre le mildiou sur le feuillage vise à assurer le processus de maturation des raisins puis de la mise en réserve de la vigne. Depuis le 24 juillet, le [modèle agrométéo](#) a annoncé plusieurs nouvelles infections. Le haut du feuillage et les nouvelles pousses peuvent être nouvellement atteints. Les symptômes sur feuille se manifesteront potentiellement ces jours-ci. Dans ce cas, il peut être opportun de limiter l'inoculum en enlevant les jeunes feuilles par écimage et en traitant la vigne avec des produits de contact. En fonction de l'historique de vos parcelles et de l'état phytosanitaire de vos vignes, une dose de 150-250 g/ha de cuivre est préconisée.

Raisonnez l'intervalle entre deux traitements et la fin de la protection phytosanitaire en fonction de la rémanence de vos produits, des précipitations et de l'âge de la vigne. Les attaques tardives de mildiou sur les plantations affaiblissent les jeunes plants et péjorent la mise en réserve de la vigne.

Oïdium

La pression exercée par l'oïdium varie fortement d'une situation à l'autre. Certaines vignes ne présentent pas ou peu de symptômes alors que d'autres sont marquées par des pressions importantes avec des symptômes sur grappe difficilement maîtrisables. Si les nouvelles infections sur grappe sont rares à ce stade, le champignon peut progresser jusqu'à la fin de la véraison à partir de foyers présents.



La fin des traitements peut être envisagée pour des vignes qui ont débuté la véraison et qui ne présentent pas de symptômes d'oïdium sur grappe.

Pour les parcelles présentant des symptômes sur grappe, maintenez une protection phytosanitaire jusqu'à la fin de la véraison (ou max. mi-août). Voir le [communiqué phytosanitaire n°26](#) pour plus d'informations.

FLAVESCENCE DORÉE

A partir du 7 août, des plaques jaunes engluées seront installées dans la zone des grappes à l'extérieur et à l'intérieur des périmètres de lutte pour surveiller la présence du vecteur *Scaphoideus titanus*. Une rubalise au pied des piquets de tête indique la présence d'un piège jaune dans le rang. Merci de laisser les pièges ainsi que leur marquage en place.



Piège constitué d'une plaque jaune engluée

Service cantonal de l'agriculture

